

REUNION DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur DUPONT, Maire de Latillé.

Etaient présents : Mesdames Monique AUGÉ, Stéphanie BRUNET, Nicole JOURDAIN- Messieurs David BEAUJOUAN, Simon BRIE, Michel CACAULT, Benoît DUPONT, Alexandre GARETIER, Ludovic POINGT Jean-François MICHAUD et Philippe THIBAUT

Etaient absentes: Mesdames Nathalie PETIT – Monique ROY -

Etait absente excusée : Madame Frédérique BOURLAUD (pouvoir à Benoit DUPONT)

M. Alexandre GARETIER a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 22 janvier 2019

Approbation précédent compte rendu réunion du 26 novembre 2018

Madame JOURDAIN Nicole demande qu'il soit rajouté dans le précédent compte rendu *la réalisation de 6 caveaux urnes au cimetière.*

2019 – 001 TRAVAUX DE L'ECOLE – REGLEMENTS – FIN DE CHANTIER

Les travaux de l'école sont terminés et pour le règlement des dernières factures il convient d'inscrire sur l'opération la somme de 45.000 € (article 2313) pour terminer le programme –

De plus, suite à une observation de la préfecture concernant un avenant regroupant moins-value et plus-value sur le lot 6, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été dans l'obligation de rectifier et de produire un avenant de moins-values de - 1 409,00 € et de réaliser un marché complémentaire (conformément au CCAP) d'un montant de 9 275,00 € au lieu et place de cet avenant qui sera annulé –

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'inscription de crédits sur l'opération « locaux scolaires » et prend acte du marché complémentaire réalisé par Monsieur le Maire.

DEBAT : travaux supplémentaires liés au changement d'huisseries de l'école (autres que le programme) afin de bénéficier de l'aide CEE pilotée par le pays des 6 vallées.

2019 – 002 PROJET DE DEMANDE DE CLASSEMENT FONTAINE PLACE ROBERT GERBIER

L'association « les Amis du Bourg » a déposé en mairie un dossier très complet sur la fontaine publique de la Place Robert Gerbier en vue de son classement auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles (DRAC) –

Ainsi cet édifice pourra être protégé et bénéficier d'aides financières en cas de rénovation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander son classement auprès des services compétents.

2019 – 003 PROJET CONVENTION CLASSEMENT / DECLASSEMENT VOIES – DEVIATION

Le projet de nouvelle voie reliant la RD62 à la RD 27 a été déclaré d'utilité publique. Le service Foncier du Département va engager prochainement les démarches visant à acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet. Dès que le foncier sera effectivement disponible les travaux pourront commencer.

Toutefois il est nécessaire d'acter par une convention d'une part le cofinancement de l'opération à hauteur de 17.5% du coût TTC et d'autre part le classement dans la voirie départementale de la voie aménagée et le reclassement dans la voirie communale des RD ainsi interceptées (RD 27 et RD 93) –

Lors de précédents échanges avec le Département il avait été convenu que la Communauté de Communes du Haut Poitou prendrait en charge le co-financement ; aussi, la convention proposée est-elle tripartite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis à favorable à la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2019 – 004 ASSOCIATION PLACE LUDIQUE – LUDOTHEQUE EPHEMERE – PARTENARIAT AVEC CHIRE EN MONTREUIL

Monsieur le Maire propose de faire intervenir en partenariat avec la commune de Chiré en Montreuil l'association « place ludique » : Installation d'une ludothèque sur 2 jours dans une collectivité (salle des fêtes) - Son coût représente 1600 € soit 800 € par collectivité.

Manifestation programmée les 1 et 2 mars à la salle des fêtes de Chiré en Montreuil (celle de Latillé étant occupée avec le goûter des aînés). L'opération sera renouvelée en 2020 sur Latillé aux mêmes dates.

Pour le lancement de la campagne de communication une réunion aura lieu avec les élus, les APE des 2 collectivités.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour mener à bien cette opération.

DEBAT : Monsieur le Maire fait part que la bibliothèque de Latillé s'inscrit tout à fait dans cette dynamique avec l'acquisition de jeux de société en 2018 qui a eu une large adhésion du public –

2019 – 005 MUR ANTI BRUIT

Comme suite aux désagréments sonores (cris, musique, rebond de la balle) occasionnés lors de l'utilisation du city stade, Monsieur le Maire présente les solutions anti-bruit qui peuvent être envisagées :

- Bâche épaisse
- Panneaux isolants

Seuls les panneaux isolants ont été retenus pour la réalisation de devis ; pour un prix sensiblement égal la bâche n'a pas une durée de vie importante.

Les panneaux isolants proposés sont de type bois (et non en métal) avec une durée de vie de 30 ans, une résistance aux ultraviolets et une garantie de 10 ans. Ils sont adaptés au bruit du passage des voitures, des trains, des cris d'enfants - ils font diminuer de 36 décibels les sons. L'avantage de ce type de panneaux est la possibilité d'y faire grimper des plantes –

Le coût est d'environ 10.000 € HT –

Il est possible également de re-végétaliser entre le mur anti-bruit et la haie.

Des membres du conseil demandent s'il est possible de déplacer le city stade : quel coût cela représenterait, quel endroit conviendrait le mieux ? Les élus en charge de ce dossier font part que les frais occasionnés seraient trop importants et le lieu difficile à définir – le stade étant le lieu le plus adapté -

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote : par 11 voix pour et 1 abstention (l'abstention étant le fait de ne pas être sûr d'obtenir un résultat satisfaisant dans la réduction significative du bruit par rapport au coût important que cela représente) le conseil décide de poursuivre la réalisation de devis.

Il est proposé d'installer un panneau rappelant les horaires et que l'utilisation d'enceintes sonores est interdite.

2019 – 006 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part que lors de ses vœux le Président de la Communauté de Communes du Haut Poitou a fait plusieurs annonces :

- ouverture de la piscine - février 2020.
- ramassage des ordures ménagères et tri sélectif seront faits au porte à porte : Monsieur le Maire fait part de sa surprise puisqu' aucune décision en ce sens n'a été votée en séance communautaire -
- Déchetterie de latillé : réouverture au printemps.

Grand débat National : salle des fêtes de Latillé le 5 février à 20 heures – Le Maire précise qu'il animera le débat, il n'y prendra pas part – Mme le maire de Chiré en Montreuil et l'assistant parlementaire se sont proposés pour assurer le compte rendu -

L'Organisation de ce débat s'effectuera sous forme de séance plénière avec les 4 thèmes du gouvernement + 1 autre regroupant des questions diverses - Messieurs COQUELET, HOUILLÉ, FOUCHER et BOULOUX y sont conviés.

Festivités des 6/7 juillet : Le Maire rappelle la délibération de principe pour un partenariat avec la commune de Chiré en Montreuil pour ces festivités ; or, pour diverses raisons cela ne pourra pas avoir lieu. En remplacement des festivités communales sont prévues le 13 juillet :

- Tournoi du city stade
- Remise de médaille par les Anciens Combattants
- Activités culturelles
- Feu d'artifice

La commune de Chiré va maintenir ses festivités les 6 et juillet et Latillé le 13 juillet – Une Communication conjointe sera réalisée sur ces 3 dates sur les 2 communes –

Une réunion sera programmée avec les élus et les associations – Publicité sera réalisée auprès des collégiens (notamment pour le tournoi de foot du city stade) –

A suivre.

Projet d'achat de tracteur en remplacement du LANDINI : au stade de devis - Philippe THIBAUT, du fait de sa profession et de ses connaissances dans ce type de matériel sera contacté pour une aide à la décision.

Bulletin municipal : des retours positifs– seul bémol : il faudrait changer la photo de première page -

AG Sapeurs-Pompiers de la Vienne : le 14 mars à la salle des fêtes – environ 250 personnes sont conviées. Une Cérémonie de dépôt de gerbes sera organisée à la caserne de latillé - le repas se déroulera à la salle des fêtes d'Ayron.

Réflexion sur l'accueil des jeunes : Une rencontre avec les jeunes de la commune pourrait être envisagée pour connaître leurs attentes, leurs souhaits en matière d'activités sur notre territoire – La CASE de Vouillé pourrait venir en aide aux élus pour mener à bien cette réflexion –

L'ordre du jour est épuisé,

La séance se lève à 21 h 45